



SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993 poste 3955 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

Avis d'appel d'offres no. AO-06-2019 **Réfection de chaussée, trottoirs et bordures sur diverses rues**

La Ville de Saint-Rémi désire retenir les services d'un Entrepreneur pour **les travaux de réfection de chaussées, trottoirs et de bordures sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi.**

Ne seront considérées que les Soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Saint-Rémi.

Les Soumissions, sous enveloppe scellée, seront reçues à la Mairie située au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, **le 4 avril 2019, avant 14h00** (heure locale), pour être ouvertes publiquement au même endroit, dans la salle de comités, le même jour et à la même heure.

Pour toutes questions, les Soumissionnaires sont invités à communiquer par courriel avec la soussignée, **avant le 26 mars 2019 avant 14h00.** (syelle@ville.saint-remi.qc.ca).

Le Soumissionnaire doit inclure dans sa Soumission un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaire au Québec et payable à la Ville de Saint-Rémi ou un cautionnement de Soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10 %) du total de la Soumission. La garantie de Soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.

Le Soumissionnaire doit aussi inclure une lettre d'engagement d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances faisant affaires au Québec, certifiant qu'un cautionnement d'exécution des travaux ainsi qu'un cautionnement des obligations pour gages seront émis en faveur de la Ville de Saint-Rémi. Le tout doit être conforme au document d'appel d'offres.

Le soumissionnaire doit aussi inclure dans sa soumission, tous les documents qui sont demandés dans les documents de soumission.

Les travaux devront se dérouler du **13 mai 2019 au 1^{er} juillet 2019.**

La Ville de Saint-Rémi ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des Soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Donné à Saint-Rémi, le 11 mars 2019

Stéphanie Yelle,
Coordonnatrice à l'approvisionnement